



QUESTION ECRITE

Auteur Grégory D'Andrès, PLR/FDP
Objet Médecin de famille, profession pour les jeunes ?
Date 08/05/2023
Numéro 2023.05.139

Nous savons tous que le manque de médecins de famille est préoccupant.

Cependant il semblerait que le département soit peu flexible et très procédurier à l'encontre des médecins qui voudraient prolonger leur activités.

Les procédures semblent lourdes, peu agréables et même onéreuses dans le cadre de l'authentification de la formation continue. En effet, pour cette dernière, le département oblige l'impression du diplôme à plusieurs centaines de francs alors que le suivi informatique de cette formation suffit et est facilement vérifiable via la plateforme.

Il y aurait aussi des retards significatifs dans l'octroi de l'autorisation de pratiquer qui une fois délivrée ne laisse plus que quelques mois au médecin concerné pour pratiquer sans recommencer le cursus d'autorisation suivant. Ceux-ci sont donc en perpétuelle procédure alors que leur vocation est de pratiquer la médecine de proximité qui prend déjà beaucoup d'énergie.

Conclusion

Le département ne devrait-il pas plutôt accompagner cette pratique en aidant les médecins et en simplifiant le plus possible les procédures administratives ?

Pourquoi l'impression de ce diplôme est-elle demandée ?

Le département procède-t-il à des analyses de ces procédures pour les simplifier au mieux ?